

COMPTE RENDU SUCCINCT du Conseil Municipal du Mercredi 10 avril 2019 à 20 heures 30

Convocation du 04 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf le **MERCREDI DIX AVRIL à 20 heures 30**, le Conseil Municipal, s'est réuni dans la Salle du Conseil sur la convocation du 04 avril 2019 sous la présidence de Monsieur BELLANGER Michel, Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents : M. BELLANGER, Maire – M. JODEAU, M. LAFORGE, M. ROBIN, Mme CHENARD, M. GUEVEL, adjoints. M. DEBREUCQ, Mme HÉRAUD, Mme LUCIEN, Mme PÉAN, M. CADOR, Mme KOUYATÉ, M. GUYON, Mme JEHANNET, M. ACLOQUE, M. BIAIS, Mme HAYES, Mme MORISOT, M. AYADASSEN, Mme CARPIER, Mme LAZAREVIC, Mme HOUEMENT, Conseillers Municipaux : formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme AUBURTIN à Mme M. JODEAU
Mme BRESSON à Mme CHENARD
M. BREMARD à M. ACLOQUE
M. RICHARD à Mme LAZAREVIC
M. GOGER à Mme CARPIER

Mme CHENARD a été élue secrétaire.

La majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est de 14, le nombre de présents étant de 22, le quorum est donc atteint.

DELIBERATION N° 10.04.2019/031

Point n°1 : Arrêt du compte de gestion "commune" - année 2018

Vu la réunion des commissions "Finances" et "Travaux & Urbanisme" du 03 avril 2019, Monsieur Le Maire rappelle les fonctions du compte de gestion après clôture de l'exercice, en effet, le compte de gestion doit être soumis au Conseil Municipal et doit être arrêté en conformité aux résultats du Compte Administratif.

Après contrôle avec le résultat du Compte Administratif 2018 de la Ville de Maintenon **BUDGET COMMUNE**, le compte de gestion établi par la Trésorerie Municipale peut être arrêté.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent l'arrêt du compte de gestion 2018 « BUDGET COMMUNE ».

DELIBERATION N° 10.04.2019/032

Point n°2 : Approbation Compte administratif "commune" année 2018 – affectation des résultats

Sous la présidence de Monsieur JODEAU, 1^{er} Adjoint
Le Conseil Municipal,

Vu la réunion des commissions "Finances" et "Travaux & Urbanisme" du 03 avril 2019,
Vu la présentation du Compte Administratif 2018 de la Ville de Maintenon :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Réalisations 2018

⬆ Recettes.....	4 495 343,71€
⬇ Dépenses.....	3 399 018,15€

Résultat de l'exercice.....		1 096 325,56€
Report résultat de fonctionnement 2017.....	875 101,95€	
EXCEDENT FINAL DE CLOTURE		1 971 427,51€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Réalisations 2018

⬇ Recettes.....	1 477 259,67€	
⬆ Dépenses.....	1 765 802,71€	
Résultat de l'exercice.....		- 288 543,04€
Excédent du Compte Administratif 2017.....		123 247,64€
DEFICIT FINAL.....		165 295,40€

CREDITS REPORTES D'INVESTISSEMENT (Restes à réaliser)

⬇ Recettes.....	0,00€	
⬆ Dépenses.....	437 191,00€	
déficit restes à réaliser.....	437 191,00€	

DEFICIT SECTION INVESTISSEMENT APRES CREDITS REPORTES... 602 486,40€

Monsieur Le Maire quitte la salle avant le vote

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- ⬆ Approuve par 26 voix **POUR** le compte administratif – budget VILLE – exercice 2018

Affectation des résultats – BUDGET COMMUNE – EXERCICE 2018

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2018 de la façon suivante :

Vu la réunion des commissions "Finances" et "Travaux & Urbanisme" du 03 avril 2019,

Conformément à l'instruction de la comptabilité M14, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Excédent de fonctionnement 2018 de 1 971 427,51€

- ✓ d'affecter une partie de cet excédent à la section d'investissement pour 602 486,40€ article 1068
- ✓ de reporter le solde de l'excédent soit 1 368 941,11€ en section de fonctionnement - article 002

Déficit d'investissement 2018 de 165 295,40€

- ✓ de reporter le déficit en section d'investissement dépenses, article 001

DELIBERATION N° 10.04.2019/033

Point n°3 : Délibération pour bilan annuel des opérations immobilières – exercice 2018

Conformément à l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2018, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé. Les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année sont les suivantes :

PROJET D'ACQUISITION DE PARCELLE

- Délibération n° 04.06.2018/060 : Accord de principe pour l'acquisition de la parcelle A 395 sur la Commune de Pierres
- Localisation : le long du Canal Louis XIV en face du terrain appartenant à la Commune de Maintenon
- Parcelle : A 395
- Prix : 6 000 euros
- Motif : projet de création d'un parcours de pêche labellisé en Vallée de L'Eure
- Délibération n° 14.11.2018/099 : Projet d'acquisition de la parcelle AI n° 248 route de Saint-Mamert
- Localisation : Route de Saint Mamert – MAINTENON
- Parcelle : AI 248
- Prix : 20 euros/m²
- Motif : Aménagement de la voirie sur la route de Saint-Mamert

- Délibération n° 14.11.2018/100 : Collège Jean Racine : nouvelles limites du terrain d'assiette
- Localisation : Collège Jean Racine – MAINTENON
- Parcelle : Une partie de la parcelle cadastrée section AW n°14 – superficie : 2374 m²
- Prix : 1 euro
- Motif : affectation en nature de voirie et espaces verts s'analysant comme un transfert de charges

BAIL

- Délibération n° 14.11.2018/097 : locaux pour le matériel des services techniques : renouvellement du bail de location de courte durée
- Localisation : 8 rue de Boisricheux – PIERRES
- Loyer : 1350 euros mensuel

MODIFICATION DES BAUX PROFESSIONNELS

- Délibération n° 04.06.2018/061 : Maison de santé pluridisciplinaire
- Localisation : 3 rue Geneviève RAINDRE – MAINTENON
- Activité : Infirmière
- Nom du Bénéficiaire : **Mme RUELLO**
- Superficie totale : 10.54 m²

- Délibération n° 04.06.2018/061 : Maison de santé pluridisciplinaire
- Localisation : 3 rue Geneviève RAINDRE – MAINTENON
- Activité : Infirmière
- Nom du Bénéficiaire : **Mme FLAKSER**
- Superficie totale : 10.54 m²

- Délibération n° 04.06.2018/061 : Maison de santé pluridisciplinaire
- Localisation : 3 rue Geneviève RAINDRE – MAINTENON
- Activité : Infirmière
- Nom du Bénéficiaire : **Mme LE GRAND**
- Superficie totale : 10.54 m²

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

- Délibération n°30.01.2018/008 : avenant à la convention pour l'utilisation des locaux de la crèche par les services du Conseil Départemental d'Eure et Loir.
- Localisation : 1^{er} étage des locaux de la crèche – MAINTENON
- Motif : Modification au niveau de la présidence et adaptation des créneaux d'utilisation

- Délibération n°03.04.2018/030 : convention d'occupation des locaux : office du tourisme
- Localisation : 2 Place Aristide Briand - MAINTENON
- Motif : Installation à titre provisoire des services de l'Office de Tourisme de Chartres Métropole dans une partie des locaux de l'ancienne trésorerie.

CONVENTION D'OCCUPATION

- Délibération n°12.04.2018/049 : Société MEDIKIOSK – convention relative à l'exploitation d'un kiosque sur le domaine public de la Commune de Maintenon
- Localisation : Kiosque – Place de la Gare à Maintenon
- Motif : Souhait de la Commune de reprendre la gestion de cette installation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ approuve le bilan annuel ci-dessus énoncé et présenté par Monsieur le Maire,
- ✚ dit que le bilan sera annexé au compte administratif.

DELIBERATION N° 10.04.2019/034

Point n°4 : Budget primitif 2019 "COMMUNE"

Vu la réunion des commissions "Finances" et "Travaux & Urbanisme" du 03 avril 2019,
Vu la délibération n°27.03.2019/024 du 27 mars 2019 relative au débat d'orientations budgétaires 2019,

Vu la délibération n°10.04.2019/032 – point n°2 du 10 avril 2019 relative à l'approbation du compte administratif « COMMUNE » et à l'affectation des résultats 2018 pour une reprise anticipée des résultats au budget primitif 2019,

Vu la présentation du budget primitif 2019 « COMMUNE », par Thomas LAFORGE, Adjoint délégué aux Finances, Le Conseil Municipal a délibéré sur le budget primitif « COMMUNE » 2019, de la façon suivante :

⚡ **Section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses à 5 645 182,61 €**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⚡ décide de voter le budget de la section de fonctionnement par chapitres
- ⚡ approuve la section de fonctionnement du budget COMMUNE 2019

⚡ **Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à 4 218 568,24 €**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⚡ décide de voter le budget de la section d'investissement par chapitres
- ⚡ approuve la section d'investissement du budget COMMUNE 2019

DELIBERATION N° 10.04.2019/035

Point n°5 : Taux d'imposition année 2019

Vu les nouvelles bases d'imposition transmises par les Services Fiscaux dans le cadre de l'état 1259.

Vu le budget primitif de la Commune 2019,

Vu la réunion des commissions "Finances" et "Travaux & Urbanisme" du 03 avril 2019,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuvent le maintien des taux pour la Taxe d'habitation et la Taxe Foncière sur propriétés non bâties ainsi que sur la baisse de la Taxe Foncière sur propriétés bâties pour l'année 2019 de 1%, et ce conformément au débat d'orientation budgétaire du 27 mars 2019 :

⚡ Taxe d'habitation	15,14	
⚡ Taxe Foncière sur propriétés bâties.....	28,51	(pour mémoire taux 2018 = 28,80)
⚡ Taxe Foncière sur propriétés non bâties...	31,41	

DELIBERATION N° 10.04.2019/036

Point n°6 : Subventions communales aux associations – année 2019

Vu la réunion de la commission manifestations & vie associative du 01 avril 2019,

Vu la réunion des commissions "Finances" et "Travaux & Urbanisme" du 03 avril 2019,

Vu le budget primitif de la commune,

Considérant les dossiers reçus de différentes associations remplissant toutes les conditions conformes aux critères d'attribution qui ont permis d'établir le projet de délibération ci-dessous.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions pour l'année 2019 aux Associations de la façon suivante :

SUBVENTIONS COMMUNALES 2019

I – SOCIAL (rubrique 020)

C.C.A.S. ----- 250 000.00

Sous total section I ----- 250 000.00

Les membres du Conseil Municipal approuvent par 26 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme HOUEMENT) l'attribution des subventions aux associations – secteur SOCIAL

II – SPORTS (rubrique 411)

ESMP Union des Clubs -----	49 800.00
Association MARCHES -----	200.00
Natural Dance -----	250.00
2,3,4 Dansez -----	250.00
Association les Roulettes Carrées -----	200.00
Association SARBACANNE -----	200.00
Association Loisirs Evasion organisation Tour d'Eure et Loir 2019 -----	4 000.00

Sous total section II ----- 54 900.00

*Les membres du Conseil Municipal approuvent par 26 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme HOUDEMMENT)
l'attribution des subventions aux associations – secteur SPORTS*

III - CULTURE ET FETES (rubrique 33)

C.C.L.E.R-----	4 000.00
Comité de Jumelage du Canton-----	400.00
Centre universitaire du temps libre-----	700.00
Association des Arts Plastiques-----	350.00
Les Amis des Dragons de Noailles-----	1 200.00
Chorale « les voix soleil »-----	600.00
Les Amis du Château de Maintenon-----	4 700.00
Association les 4 Saisons-----	1 000.00

Sous total section III ----- 12 950.00

*Les membres du Conseil Municipal approuvent par 26 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme HOUDEMMENT)
l'attribution des subventions aux associations – secteur CULTURE ET FETES*

Etant précisé, que les membres du Conseil Municipal également membres de bureau d'associations concernées par une attribution de subvention ne prennent pas part au vote concernant l'association dont ils sont membres :

- ✚ pour la subvention au CCLER : M.ROBIN
- ✚ pour la subvention au Comité de Jumelage du Canton : M. ROBIN
- ✚ pour la subvention à la Chorale « Les Voix Soleil » : Mme PEAN
- ✚ pour la subvention à l'association les 4 saisons : Mme HAYES, M. ROBIN

IV – SCOLAIRE (rubrique 212)

Coopérative de l'École Charles Péguy-----	825.00
Coopérative Ecole Charles Péguy - sorties en car-----	3 135.00
Coopérative Ecole Charles Péguy – subvention voyage scolaire-----	1 000.00
Coopérative Ecole Charles Péguy – abonnement téléphone portable + fibre-----	340.00
Coopérative scolaire École Collin Harleville-----	525.00
Coopérative Ecole Collin d'Harleville - sorties en car-----	1 995.00
Coopérative Ecole Collin d'Harleville – subvention initiation aux sports-----	280.00
Association de l'École Maternelle J. Prévert-----	378.00
Association de L'École maternelle J. Prévert - sorties en car-----	1 764.00
Asso. de l'École maternelle J. Prévert – subvention collation – 3 ans-----	300.00
Coopérative Ecole maternelle du Guéreau-----	183.00
Coopérative Ecole maternelle du Guéreau - sorties en car-----	854.00
Association AIPME-----	200.00
PE Parents Pour tous-----	200.00
COMME DES MOMES – Ensemble pour tous les enfants-----	100.00

Sous total section IV ----- 12 079.00

*Les membres du Conseil Municipal approuvent par 26 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme HOUDEMMENT)
l'attribution des subventions aux associations – secteur SCOLAIRE*

V – LOISIRS (rubrique 020)

C.E.D.S.N. Comité d'étude et de sauvegarde de la Nature-----	250.00
Ateliers créatifs de Pierres-----	180.00
L'Eure des jeux-----	500.00
Zef Couture-----	1 000.00

Sous total section V ----- 1 930.00

*Les membres du Conseil Municipal approuvent par 26 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme HOUDEMMENT)
l'attribution des subventions aux associations – secteur LOISIRS*

VI - PROTECTION CIVILE (rubriques 520 et 113)

Jeunes Sapeurs-Pompiers -----	1 000.00
Ecole du chat de Maintenon -----	1 300.00
Comité Départemental Prévention Routière -----	150.00
Sous total section VII -----	2 450.00

Les membres du Conseil Municipal approuvent par 26 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme HOUDEMONT) l'attribution des subventions aux associations – secteur PROTECTION CIVILE

VII – DEFENSE (rubrique 520)

F.N.A.C.A. Maintenon Pierres -----	500.00
Association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre -----	500.00
Association des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre -----	400.00
Sous total section VIII -----	1 400.00

Les membres du Conseil Municipal approuvent par 26 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme HOUDEMONT) l'attribution des subventions aux associations – secteur DEFENSE

TOTAL GENERAL ----- 335.709,00 €

- ☞ imputation au compte 657362 - subvention CCAS = 250.000 €
- ☞ imputation au compte 65748 - subventions associations = 85.709 €

DELIBERATION N° 10.04.2019/037

Point n°7 : Subventions communales aux associations – année 2019

Considérant la délibération n°10.04.2019/036 du 10 avril 2019 relatif aux attributions de subventions aux associations,

Considérant qu'en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de l'article 1er du décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, une convention s'impose pour tout financement public aux associations supérieur à 23 000 €.

Considérant le courrier de la Préfecture d'Eure et Loir du 02 mars 2006 qui, dans le cadre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire, rappelle que les communes doivent lorsque le montant de la subvention attribuée dépasse 23.000€ conclure une convention avec l'organisme de droit privé bénéficiaire,

Considérant que l'Union des Clubs – Entente Sportive Maintenon Pierres est concernée par ces dispositions,

Vu la réunion des commissions "Finances" et "Travaux & Urbanisme" du 03 avril 2019,

Les membres du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ✚ Approuvent la convention relative à l'attribution d'un concours financier à l'Union des Clubs – Entente Sportive Maintenon-Pierres concernant l'exercice 2019,

Cette convention mentionne notamment : le montant de la subvention accordée, les modalités de versement, les obligations de l'association.

- ✚ Autorisent Monsieur Le Maire à la signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant

La séance est levée à 21h30

Fait à Maintenon, le 15 avril 2019

Le Maire



Michel BELLANGER